

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6079**

Intitulé

Responsable d'activité bancaire

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Centre de formation de la profession bancaire (CFPB)

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur CFPB

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313m Finances, banques, assurances (non indiquée ou autre)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le manager de la banque a pour activités principales - d'organiser l'unité de travail qu'il a en charge (agence bancaire, service central, pôle d'experts...)

- de répondre à l'ensemble des besoins des clients externes ou internes,
- de manager les équipes sous sa responsabilité,
- d'assurer le développement de son unité

Le manager de la banque dirige une unité de la banque de détail. Il exerce de large responsabilités en matière financière, juridique, commerciale, organisationnelle et managériale.

Le manager de la banque est capable de :

- organiser et superviser le travail de ses collaborateurs, animer son équipe, accompagner le développement de ses compétences,
- relayer les règles définies par les autorités de tutelle, assurer l'organisation et la continuité des traitements, évaluer les performances de son unité, reporter auprès de sa direction,
- appliquer la politique de son établissement, analyser la situation d'un client (en France ou à l'international), analyser la situation d'une entreprise, conseiller les clients en matière de marchés de capitaux, transmettre les informations appropriées tant au client qu'aux autres unités de la banque,
- maîtriser les risques, faire face aux situations délicates, détecter les opérations suspectes,
- établir un diagnostic de l'unité, identifier les marges de progrès, élaborer le plan d'action, identifier et prévenir les risques, améliorer l'efficacité des traitements, mesurer l'activité

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les emplois occupés se situent principalement dans les établissements bancaires et représentent plusieurs milliers de postes à pourvoir sur les prochaines années.

Direction d'une entité de la banque : agence, succursale, service central, pôle d'experts (marché des particuliers, professionnels, entreprises...)

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1207 : Management en exploitation bancaire

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- contrôle en cours de formation (QCM) portant sur la maîtrise de l'environnement professionnel, de l'analyse des situations clients et des marchés financiers - une épreuve QCM de fin de formation vérifiant la maîtrise des fondamentaux, vus sous l'angle de problématiques clients
- cas concret, traitant d'une problématique stratégique de la banque
- élaboration d'une note de synthèse où le candidat apporte ses réflexions personnelles
- une réflexion écrite portant sur une pratique professionnelle, axée notamment sur les conséquences des décisions prises
- une épreuve orale balayant l'ensemble des compétences requises pour l'obtention de la certification

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION		QUINON	COMPOSITION DES JURYS	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury est composé de 8 personnes dont 5 sont des professionnels reconnus	
En contrat d'apprentissage	X		Le jury est composé de 8 personnes dont 5 sont des professionnels reconnus	
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est composé de 8 personnes dont 5 sont des professionnels reconnus	
En contrat de professionnalisation	X		Le jury est composé de 8 personnes dont 5 sont des professionnels reconnus	
Par candidature individuelle	X		Le jury est composé de 8 personnes dont 5 sont des professionnels reconnus	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X	Le jury est composé de 8 personnes dont 5 sont des professionnels reconnus
---	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 7 août 2008 publié au Journal Officiel du 27 août 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé Responsable d'activité bancaire, avec effet au 27 août 2008, jusqu'au 27 août 2013.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 29 juillet 2014 publié au Journal Officiel du 09 août 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Responsable d'activité bancaire" avec effet au 27 août 2013, jusqu'au 09 août 2019.

Arrêté du 8 avril 1981 publié au Journal Officiel du 10 avril 1981 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : au titre des homologations de droit. Homologation jusqu'en 1978 au niveau II, sous l'intitulé Diplôme d'études supérieures de l'institut technique de banque du Conservatoire national des arts et métiers.

Arrêté du 8 avril 1981 publié au Journal Officiel du 10 avril 1981 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : au titre des homologations de droit. Homologation au niveau I-II, à partir de 1978.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Environ 600 certifiés chaque année. Un réseau de 20 000 certifiés.

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Préparation assurée dans les 13 délégations régionales du CFPB, pilotée par la direction de l'ITB

Historique de la certification :

Depuis 2008, le CFPB délivre la certification en lieu et place du CNAM.